

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**Non audité**

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Pierre Desaulniers	13 683	6 841
Luc Arseneault	4 561	2 280
Marie-Eve Landry	4 561	2 280
Jonathan Fleury	4 561	2 280
Sylvio Bourgeois	4 561	2 280
Stéphane Normandin	4 561	2 280
Stéphane Normandin	4 561	2 280

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).